

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance : Talc
Synonymes : Stéatite, pierre de savon, craie, silicate de magnésium hydraté.
Nom et formule chimique : Mg₃Si₄O₁₀(OH)₂

Appellations commerciales :

HAR® 3G 77L	LUZENAC 20M00S	MISTRON® 85-6 GRF
HAR® 3G 84L	LUZENAC 20M2	MISTRON® 89-5F
INVELOP F	LUZENAC 8218	STEABRIGHT®
JETFINE® 8CF	LUZENAC G20 F	STEAGREEN™
LITHOCOAT® T2F	LUZENAC G40	STEALIM®
LUZENAC 0	LUZENAC HAR® T84	STEAMAS
LUZENAC 00	LUZENAC HAR® W92	STEAMAT®
LUZENAC 00C	LUZENAC MB25	STEAMIC® 00S F
LUZENAC 00S	LUZENAC MC25	STEAMIC® 00S CF
LUZENAC 00S CERAM	LUZENAC OXO	STEAMIC® 1445
LUZENAC 10M0	LUZENAC ST 115	STEAMIC® T1
LUZENAC 10M00S	LUZENAC ST 30	STEAMIC® T1 CF
LUZENAC 10M2	MISTROCELL® L88	STEASHIELD™ 10
LUZENAC 1445	MISTRON® Bi-M F	STEAPLUS® HAR T77
LUZENAC 1445 GR	MISTRON® Bi-M GRF	STEAPLUS® HAR T77L
LUZENAC 2	MISTRON HAR®	STEAPLUS® HAR T84
LUZENAC 2 CANADA	MISTRON® 84-7	STEOPAC®
LUZENAC 20M0	MISTRON® 85-6F	STEOPAC® CF

CAS: 14807-96-6
EINECS: 238-877-9
Poids moléculaire: 379.3

N° d'enregistrement REACH : Exempté conformément à l'annexe V.7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Minéral fonctionnel utilisé dans des applications industrielles.

Utilisations déconseillées : Aucun

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KS TOOLS Werkzeuge-Maschinen GmbH

Seligenstädter Grund 10 - 12

63150 Heusenstamm

Tel.: 06104 4974-0

Fax: 06104 4974-11

Mail: info@kstools.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication/d'accident -
Suisse, Luxembourg (24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français)

Centre national pour la prévention et le traitement des intoxications n° : voir annexe 2

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement CE 1272/2008 : Pas de classification

2.2. Kennzeichnungselement

- Pictogramme: Aucun
- Mention d'avertissement: Aucun
- Mention de danger: Aucun
- Conseils de prudence: Aucun

2.3. Autres dangers

L'exposition répétée et prolongée à de grandes quantités de poussière de talc peut causer des lésions pulmonaires (pneumoconiose). Le risque de lésions dépend de la durée et du niveau de l'exposition.

Selon le type de manipulation et d'utilisation (p. ex., broyage, séchage), des particules de silice cristalline alvéolaire (quartz - cristobalite) sont susceptibles d'être générées dans l'air. Une inhalation prolongée et/ou massive de poussières de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une fibrose pulmonaire, communément appelée silicose. Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et l'essoufflement. L'exposition professionnelle aux poussières de silice cristalline alvéolaire doit être surveillée et contrôlée. Ce produit doit être manipulé avec précaution pour éviter la génération de poussières.

Ce produit est une substance inorganique et ne répond pas aux critères de PBT ou de vPvB mentionnés à l'annexe XIII de REACH. Aucun autre danger identifié.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Le talc est une substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques (UVCB, type 4) selon les Règlements REACH et CLP.

Nom	CAS	Numéro CE	Plage de concentration (% poids)	Classification selon le Règlement CE 1272/2008
Talc	14807-96-6	238-877-9	> 95%	Non classé
Chlorite	1318-59-8	215-285-9		Non classé
Dolomite	16389-88-1	240-440-2	< 5%	Non classé
Quartz	14808-60-7	238-878-4	≤ 1%	Non classé

Le produit contient moins de 1 % (pds/pds) de fraction fine de silice cristalline (quartz, n° CAS 14808-60-7).

3.2 Mélange

-

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact oculaire :	Rincez abondamment à l'eau claire et consultez un médecin si l'irritation persiste.
En cas de contact avec la peau :	Aucune mesure de premier soin nécessaire.
En cas d'inhalation :	Aucune mesure de premier soin spéciale. Amener au grand air et consulter un médecin en cas de problèmes respiratoires sévères.
En cas d'ingestion :	Aucune mesure de premier soin nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Tout symptôme lié à une exposition accidentelle sévère serait non spécifique et semblable à ceux consécutifs à une inhalation massive de toute autre poussière sans effet toxique. Ces symptômes peuvent être des toux, des expectorations, des éternuements et des difficultés à respirer liés à une irritation des voies respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune action spécifique n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

5.1.1. Moyens d'extinction appropriés :

Aucun moyen d'extinction spécifique n'est nécessaire.

5.1.2. Moyens d'extinction déconseillés :

Aucune restriction en matière de moyen d'extinction à utiliser

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est ni inflammable, ni combustible ni explosif. Pas de décomposition thermique dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas de protection de lutte contre l'incendie spécifique nécessaire. Utilisez un agent extincteur approprié pour le feu.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la production de poussières en suspension dans l'air, porter un équipement respiratoire de protection individuelle conforme à la législation nationale, voir EN 143 : 2000.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune exigence spéciale. Les déversements doivent être confinés et nettoyés conformément aux instructions ci-après.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit sec peut être nettoyé à la pelle ou à l'aspirateur – portez des équipements de protection personnelle conformes à la législation nationale. Le lavage des sols à l'eau peut rendre ceux-ci glissants et n'est donc pas recommandé. Toutefois, si le talc est déjà mouillé, et seulement dans ce cas, le sol doit être soigneusement lavé à grande eau pour éliminer tout ce qui pourrait le rendre glissant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Mesures de protection

Évitez la génération de poussières en suspension dans l'air. Prévoyez des systèmes d'aspiration appropriés aux emplacements où les poussières en suspension dans l'air sont générées. En cas de ventilation insuffisante, portez des équipements de protection respiratoire adaptés. Manipulez les produits emballés avec précaution pour éviter tout éclatement accidentel.

7.1.2. Conseils d'hygiène générale au travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après toute manipulation. Enlever les vêtements souillés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/précautions

Le produit doit être maintenu au sec dans des conteneurs fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Si vous avez besoin de conseils sur des utilisations spécifiques, contactez votre fournisseur.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Respectez les limites d'exposition réglementaires sur le lieu de travail pour tous les types de poussières en suspension dans l'air (p. ex. poussière totale, poussière alvéolaire, silice cristalline alvéolaire). L'Annexe 1 donne, pour un certain nombre de pays européens, les valeurs limites de l'exposition professionnelle (VLEP) des poussières de silice cristalline mesurées en tant que moyenne pondérée dans le temps pendant 8 heures. Pour connaître les limites équivalentes dans les autres pays, consultez un hygiéniste du travail compétent ou les autorités de réglementation locales.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Minimisez la génération de poussières en suspension dans l'air. Travaillez en systèmes clos, utilisez des systèmes d'aspiration des locaux ou tout autre forme de dispositif de sécurité intégrée pour conserver les niveaux de matières en suspension en deçà des limites d'exposition spécifiées. Si les opérations génèrent des poussières, des fumées ou des brouillards, utilisez un système de ventilation pour maintenir l'exposition aux particules en suspension dans l'air en deçà de la limite d'exposition. Mettez en place des mesures organisationnelles, p. ex. en isolant le personnel des zones poussiéreuses. Retirez et lavez les habits sales.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux de protection en cas de risque de génération de poussières risquant d'entraîner une irritation mécanique des yeux.

8.2.2.2. Protection de la peau

Aucune exigence spécifique. Pour les mains, voir ci-dessous.

Protection des mains

Le port de gants de protection n'est pas nécessaire mais il est recommandé aux personnes sujettes aux irritations ou aux sécheresses cutanées.

8.2.2.3. Protection respiratoire

En cas d'exposition prolongée aux concentrations de poussières en suspension dans l'air, portez un équipement de protection respiratoire conforme aux exigences de la législation européenne ou nationale. Il est recommandé d'utiliser les demi-masques ou masques complets avec des filtres contre les particules de catégorie 2 ou 3 (FP2 - FP3). Voir EN 143 : 2000 - des équipements de protection respiratoire. Filtres à particules.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Evitez la dispersion par le vent.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Solide. Poudre blanche, pouvant aller du blanc cassé au gris clair.	
Odeur :	Inodore	
Seuil olfactif :	Non applicable	
pH :	9-9.5 (10 % w/w en dispersion dans l'eau)	
Point de fusion :	>1300 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non applicable (solide avec un point de fusion >1300 °C)	
Point d'éclair :	Non applicable (substance inorganique solide avec un point de fusion >1 300 °C)	
Taux d'évaporation :	Non applicable (solide avec un point de fusion >1300 °C)	
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non explosif (absence de toute structure chimique communément associée à des propriétés explosives). Les limites ne s'appliquent pas.	
Pression de vapeur :	Non applicable (solide avec un point de fusion >1300 °C)	
Densité de vapeur :	Non applicable	
Densité relative :	2.58-2.83	
Solubilité(s):	Hydrosolubilité :	Négligeable
	Solubilité dans l'acide fluorhydrique :	Oui
Coefficient de partage :	Non applicable (substance inorganique)	
Température d'auto-inflammabilité :	Non auto-inflammable	
Température de décomposition:	>1000 °C	
Viscosité :	Non applicable (solide avec un point de fusion >1300 °C)	
Propriétés explosives :	Aucune propriété explosive prédite à partir de la structure	
Propriétés comburantes :	Aucune propriété comburante prédite à partir de la structure	

9.2 Autres informations :

Aucune autre information.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Inerte, non réactif

10.2. Stabilité chimique

Stable chimiquement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune connue

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non pertinent

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom	CAS	Numéro CE	Plage de concentration (% poids)	Classification selon le Règlement CE 1272/2008
Talc	14807-96-6	238-877-9	> 95%	Non classé
Chlorite	1318-59-8	215-285-9		Non classé
Dolomite	16389-88-1	240-440-2	< 5%	Non classé
Quartz	14808-60-7	238-878-4	≤ 1%	Non classé

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible. Aucun effet secondaire spécifique connu.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible. Les produits sont des substances inorganiques et ne sont donc pas considérés comme biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non applicable aux substances inorganiques

12.4. Mobilité dans le sol

Négligeable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable n'est identifié

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

La destruction de ces produits doit se faire conformément à la législation locale et nationale. Dans la mesure du possible, le recyclage est à préférer à l'élimination. Peut être éliminé dans le respect des réglementations locales. La formation de poussières résultant des résidus présents dans les emballages doit être évitée et la protection adaptée des travailleurs doit être garantie. Stockez les emballages utilisés dans des réceptacles fermés. La réutilisation des emballages n'est pas recommandée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués par une société de gestion des déchets habilitée. Le recyclage et l'élimination des emballages doivent être effectués dans le respect des réglementations locales.

Code de déchet = 010102

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les données s'appuient sur nos connaissances les plus récentes mais ne constituent en aucun cas une garantie en termes de caractéristiques spécifiques du produit ni n'établissent une relation contractuelle légalement valable.

16.1. Révision

Date de la précédente édition:

14 juin 2016

Objet de la révision:

Section 1 : Liste des produits

16.2. Abbreviations

DL50 : Dose létale médiane

PBT : Persistant, bioaccumulatif, toxique

STOT: Specific Target Organ Toxicity ou Toxicité spécifique pour un organe cible

vPvB: Very persistent very bioaccumulative ou très persistant très bioaccumulatif

OEL: Occupational exposure level ou niveau d'exposition professionnelle

FDS: Fiche de données de sécurité

16.3. Références et sources

1. Baan, R, Straif K, Secretan B, Ghissassi FE and Coglianò V. (2006), On behalf of the WHO International Agency for Research on cancer Monograph Working Group. Carcinogenicity of carbon black, titanium dioxide and talc. The Lancet Oncology. 7:295-296.
2. Wild, P; "Lung cancer risk and talc not containing asbestiform fibers: a review of the epidemiological evidence". Occup. Environ. Med. 2006; 63, 4-9.
3. Cohrssen, B. and Powell C.H. (2001). Talc. In Patty's Toxicology, 5th ed., Bingham, E., Cohrssen, B., and Powell, C.H., eds., John Wiley & Sons, Inc. NY. pp. 519-538.
4. IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans Volume 93 (2010) Carbon Black, Titanium Dioxide, and Talc.
5. Wild, P. and coll; „Effects of talc dust on respiratory health: results of a longitudinal survey of 378 French and Austrian talc workers“, Occup. Environ. Med. 2008; 65, 261-267.
6. USEPA 1992. Health Assessment Document for Talc, Environmental Criteria and Assessment Office, Office of Health and Environmental Assessment, U.S. Environmental Protection Agency, Research Triangle Park, NC. EPA 600/8-91/217, March 1992.
7. P. Leophonte and coll. „La pathologie respiratoire chronique des travailleurs du talc“, Rev. Fr. Mal. Resp., 1980, 8, 43-45
8. S. Endo-Capron and coll. „In vitro response of rat pleural mesothelial cells to talc samples in genotoxicity assays (sister chromatid exchanges and DNA repair)“ Toxic in vitro, 1993, 7, 7-14.
9. P. Wild, M. Refregier, G. Auburtin, B. Carton, JJ. Moulin „Survey of the respiratory health of the workers of a talc producing factory“, Occup. Environ. Med. 1995, 52, 470-477.
10. P. Wild and coll. „A cohort mortality and nested case-control study of French and Austrian talc workers“ Occup. Environ. Med 2002, 59, 98-105.
11. M. Coggiola and coll. „An Update of a Mortality Study of Talc Miners and Millers in Italy“, Am. J Indust. Med. 2003, 44, 63-69

16.4. Phrases H pertinentes

Aucunes.

